



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 69-2020

Soutien à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis lié aux travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter –
Reconduction du mandat lié au délégué à la promotion économique pour une durée de 4 ans au minimum –
Octroi pour 4 ans au minimum de la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens

Date : Mercredi 29 avril 2020

Lieu : Salle de spectacles / 18h00.

Membres :

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR)	X		
Geneviève BONZON (UDC)	X		
François DELAQUIS (PS)	X		
Nicole HAAS TORRIANI (Fourmi Rouge)	X		
Selim IBRAHIMI (Les Verts)	X		
Vincent KELLER (Fourmi Rouge)	X		
Jonas KOCHER (Les Verts)	X		
Dylan MONTEFUSCO (UDC)	X		
Eugène ROSCIGNO (PS)	X		
Reza SAFAI (Fourmi Rouge)	X		
Vito TARTAGLIA (PS)		X	
Pascal WAEBER (PLR)	X		
Vito VITA (PLR)	X		

Invité(s) :

Clément Jean-François, Syndic
Maystre Tinetta, Municipale Urbanisme et Travaux
Divorne Didier, Municipal Bâtiments, Domaines, Logement et Cultes
Michel Veyre, Secrétaire communal
Perrin Michaël, Chef du Service des Finances
Nicolas Servageon, Délégué à la promotion économique
Dubuis Benoît – Fondation Inartis / Président
Lemaigen Juliette – Fondation Inartis / Operations manager
Conz Raphaël – Etat de Vaud – DEIS-SPEI / Chef de l'unité entreprises.

Rapport

Le projet de Station-R nous est présenté par la Fondation Inartis ainsi qu'un représentant du Canton. Celui-ci concerne en résumé la suite logique des Ateliers de Renens et d'UniverCité.

Pour certaines de ces start-ups qui ont démarré dans ces entités, il devient maintenant nécessaire de se développer et de trouver des solutions où elles pourront grandir tant au niveau économique que matériel. Il est important que le principe de proximité et de continuité perdure permettant également certains retours pour la ville de Renens.

Afin de répondre à ces besoins et de poursuivre son investissement démarré en 2014 sur le site du Closel, la Fondation Inartis est en discussion avancée avec Procimmo, propriétaire du bâtiment Mayer et Soutter, ainsi qu'avec plusieurs partenaires publics comme privés, parmi lesquels la Ville de Renens et l'Etat de Vaud, pour la prise en main de l'entier des surfaces disponibles.

Cela permettra d'augmenter de 4'500 m² la surface de l'écosystème UniverCité permettant le développement physique des sociétés concernées, mais aussi de développer l'offre de formations ou de stages ou encore de pousser l'innovation.

Pour Renens, il est clair que cela renforcera son aura pour le développement économique et son image de Ville liée à l'innovation.

Dans la présentation qui nous est faite, il nous est donné en exemple divers projets, notamment celui des visières de protections imprimées en 3D qui ont eu un fort succès. Dans l'incapacité de produire seul ce produit en quantité suffisante, c'est grâce à l'échange entre les différents projets et la flexibilité lié à UniverCité que 300 masques ont pu être produits en un temps record.

Non seulement cet exemple démontre la viabilité de ces projets, mais aussi que ceux-ci servent à la communauté.

Le Business Plan présenté est sain et raisonnable. Pour la COFIN, il ne présente pas de problème particulier. La Commune apportera CHF 1'000'000.- sur les CHF 7'000'000.- du budget global (travaux et équipements). Le solde sera apporté en partie par la Fondation Inartis, par le Canton ainsi que divers autres donateurs.

A noter également que ce placement est unique et qu'il n'apportera pas de frais annuel en dehors du remboursement de la dette.

Le Canton a notamment confirmé son intérêt qui entre dans sa volonté de valoriser l'entrepreneuriat et l'innovation dans un plan de prêt de CHF 8 millions (dont CHF 1 million dans ce projet). Il y a donc une vraie volonté et une vraie impulsion dans ce projet.

Il s'agit surtout ici d'une réelle opportunité. Si le projet est de toute façon intéressant, le fait d'avoir ces locaux libres et permettre une symbiose des différents modules est tout à fait exceptionnel.

En ce qui concerne l'aspect économique, l'investissement net de la Commune se compose d'un montant unique de CHF 1'000'000.- qui sera amorti sur 10 ans à raison de CHF 115'000.-/an, intérêts à 3% inclus, et cela, uniquement pour le projet Station R.

A noter que ce montant ne fait pas partie du plan des investissements.

Pour le volet concernant le renouvellement du mandat du délégué à la promotion économique, qui doit être dissocié de Station R, les incidences financières se montent à CHF 135'000.-/an. Ce montant se trouve déjà dans les budgets 2020, il ne s'agit que d'une reconduction, pas d'un nouveau montant.

Questions de la COFIN

Station R

Question : Qu'apporte ce projet aux Renanais ?

Au-delà de donner une image dynamique et innovante de la Ville, beaucoup de projets d'UniverCité sont liés des habitants de Renens qui utilisent les structures.

D'autres habitants offrent la possibilité d'accueillir chez eux des membres d'UniverCité permettant des échanges intéressants.

Question : Le but est de faire de l'innovation publique ou plutôt « entrepreneuriale ».

Les deux. Mais c'est clairement un système non élitaire, avec des start-ups qui fonctionnent beaucoup en partenariat et en réseau. Le partage d'expériences est la clé même, si à terme, la start-up sera indépendante. Le but est de garder le meilleur des deux.

Question : Y'a-t-il un choix éthique dans le choix des projets ?

Tous les projets sont acceptés, mais clairement, tous les projets qui ne sont pas éthiques sont en général mort-nés par manque de soutien général. Le Canton veille aussi à une certaine implication éthique. Cela peut aussi aller jusqu'à proposer des futurs investisseurs qui suivent les mêmes intérêts une fois la startup devenue grande.

Question : Est-ce que l'aide du Canton est liée au vote du Conseil Communal de Renens

Une décision favorable de la Commune donnera un impact fort. Mais l'aide du Canton n'est pas conditionnée par cette décision, mais fortement aidée.

Question : Est-ce qu'il n'y a pas un risque de conflit d'intérêts avec le propriétaire PROCIMMO ?

Clairement non. Procimmo va établir son siège dans ce bâtiment, mais en aucun cas, ils ne feront partie de la gouvernance de Station-R. Il n'est pas prévu que Procimmo entre dans le conseil d'accompagnement. Cela sera sûrement des fondations en lien avec la promotion économique.

Question : Sur le site de Procimmo, la stratégie des fonds consiste avant tout à investir en dehors des centres-villes, dans des immeubles à fort potentiel de plus-values. N'introduit-on pas le loup dans la bergerie où ce fonds de placement pourra proposer aux entreprises prometteuses des locaux dans des locaux qu'elle a en dehors de Renens ?

C'est à nous, à travers notre promotion économique d'être meilleur et d'être en contact avec ces sociétés pour répondre à leurs besoins

Promotion économique :

Question : Quel est le statut du délégué à la promotion économique. ?

Le délégué à la promotion économique est un indépendant qui travaille sous mandat pour la Commune. Les décisions sont prises par la Commune. Le fait que le délégué actuel travaille sur plusieurs sites comme le CACIB est un vrai avantage et permet de profiter d'un réseau important.

Question : Pourquoi une durée de 4 ans ?

C'était une demande la COFIN en 2015, d'où la reconduction pour la même durée. Ceci permet une vision sur un relatif long terme.

Question : Le délégué est dans toutes les structures : conseiller de la Municipalité, CACIB, Inartis, Station R : le rôle du délégué à la promotion économique n'est-il pas d'être un « expert » qui conseille la Municipalité et non d'être dans la stratégie à la place des politiques ?

Ce n'est pas l'avis de la Municipalité. Le délégué est mandaté par la Municipalité où il l'a représenté, mais c'est bien la Municipalité qui décide des choix et orientations.

D'autre part, la Municipalité est présente dans certains comités, comme par exemple le CACIB ou deux municipaux y siègent. Le délégué ne siège jamais à la place d'un politique, il n'a qu'un rôle d'expert.

Question : Pourquoi est-ce traité dans ce même préavis ? On ne voit pas le cahier des charges.

La promotion économique est intimement liée à ce projet. L'un va avec l'autre. Il y a une unité de matière et il ne s'agit que d'une reconduction et pas d'un nouveau projet.

Le travail du délégué est décrit dans le Rapport de gestion 2019 (page 30).

Il faut bien noter encore que la promotion économique n'est pas uniquement liée à ce projet, il y a bien d'autres choses qui sont faites que l'on retrouve également dans le rapport de gestion.

Aspects financiers

Question : Sur quelle année sera comptabilisée la dépense d'investissement ?

Ce sera sur les comptes 2020.

Délibérations de la Commission

Pour la COFIN, il est important que la promotion économique se développe non seulement sur des projets d'envergure comme celui-ci, mais aussi sur un aspect plus généraliste et plus proche des habitants comme par exemple la diversité des commerces (pas de boucherie à Renens, etc).

Le principe de 0,4 EPT figurant au chiffre 3.1 du préavis n'est pas clair puisqu'il s'agit d'un contrat de mandat pour un indépendant. En ramenant ce chiffre avec les honoraires prévus au chiffre 8,1 compte N° 1070.3185.02 (CHF 135'000.-) on arriverait à des honoraires pour 1 EPT à CHF 337'500.-, ce qui n'est manifestement pas le cas. La COFIN doute également de l'emploi d'un seul prestataire aussi bon soit-il soit suffisant avec « 0,4 EPT ». Un développement plus large et plus politique serait peut-être à prévoir.

Malgré cela, la COFIN note le travail remarquable de la promotion économique ces dernières années, donnant à notre Ville une image dynamique et innovante.

Pour finir, la COFIN appuie le fait que le projet « Station R » est une opportunité unique qu'il ne faudrait pas manquer.

Détermination de la Commission

C'est à l'**unanimité** que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 69-2020 de la Municipalité du 20 avril 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'000'000.- TTC au titre de subvention à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis pour les travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 1070.5006.5620 – Subvention d'investissement – projet Station R « Fondation Inartis ».

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, le mandat lié au délégué à la promotion économique d'un montant de CHF 135'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 540'000.- TTC, compte N° 1070.3185.02 – Promotion économique – honoraires et frais d'expertises.

ACCEPTE de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens d'un montant maximum de CHF 100'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 400'000.- TTC au maximum, compte N° 1050.3658.00 – Ateliers de la Ville de Renens – couverture de déficit frais de fonctionnement.

—